

Communiqué  
**Vent du Haut Forez**

LOIRE

**Au col de la Loge, des manifestants sont vent debout  
contre le projet éolien :  
« Nous n'en voulons pas »**



**Dans la nuit du lundi 21 novembre, par un froid de canard, trois jeunes hommes et une jeune femme, avec baudrier et cordes d'escalade, emmitoufflés, se sont installés dans les arbres du Col de la Loge (42) en plein déboisement, ils sont repartis comme ils sont venus... la nuit suivante (voir articles de *la Montagne* des 22 et 23 novembre).**

La semaine précédente des jeunes gens s'opposaient au passage des machines et se faisaient contrôler par des gendarmes, plus nombreux qu'eux. Dans les villages, on assistait médusés au passage à toute vitesse de moult voitures de police, de RG, sirènes hurlantes... à 10H du matin...

Dans tous deux cas, il s'agissait d'actions citoyennes spontanées qui s'opposaient à la destruction de l'environnement par le promoteur portugais EDPR, aux capitaux chinois et qataris. Le dernier événement a mis en lumière le projet mené le plus discrètement possible.

Vent Du Haut Forez n'a pas eu l'initiative de telles actions , l'association se bat en justice contre ce projet de cinq éoliennes de 150 m, au cœur du Pôle Nature du Col de la Loge, ce qui suscite une forte opposition locale et départementale, pour preuve deux Enquêtes publiques, largement suivies qui ont abouti à deux avis défavorables du Commissaire Enquêteur.

Lors de l'Enquête Publique de 2015 , sur 17 communes consultées, 11 se sont prononcées contre ce projet dont deux des trois communes d'implantation. Plusieurs communes de montagne (Chalmazel-Jeansagnière, La Chamba...) accompagnent toujours Vent du Haut Forez dans les procédures. Toutes les instances consultées ont, elles aussi, donné un avis défavorable : le Parc naturel Régional Livradois Forez, le Syndicat des eaux de Leigneux-Saint Sixte, La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS),

l'Architecte des Bâtiments de France, pour la défense du patrimoine naturel et des paysages, la LPO.

Les principaux arguments :

- des ressources en eau menacées par la bétonisation des crêtes : sept captages d'eau potable à proximité dont certains alimentent plusieurs milliers d'habitants (en contrebas), des sources privées en danger et des tourbières, déjà très fragilisées par les nombreuses sécheresses qui sévissent dans le département de la Loire.
- une importante couverture forestière, puits de captation de carbone mise en danger par un déboisement considéré par certains comme peu important mais qui créera des effets de lisières entraînant la chute d'autres arbres etc...
- la proximité des Hautes Chaumes. Landes remarquables, dont le périmètre de classement national va très prochainement être étendu : ce site est l'un des joyaux du Haut-Forez, mais aussi de la Loire et même de Rhône-Alpes.
- une activité touristique menacée par ce projet industriel. En effet, la station nordique du Col de la Loge, marque précisément l'entrée Nord des Hautes Chaumes. Elle propose des activités dans des grands espaces : ski, randonnées trail, VTT... Soutenue par l'union européenne, elle est l'objet de nombreux investissements. Les villages de montagne : La Chamba, La Chambonie, Chalmazel-Jeansagnière, sont très concernés par ces activités touristiques et les projets portés par Loire Forez Agglomération, en lien avec le Pôle Nature.
- des espèces patrimoniales protégées et menacées sur le secteur (oiseaux mais aussi chauve souris, chat forestier...) ; une biodiversité de premier ordre donc, pour laquelle le promoteur EDPR n'a pas déposé « de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées ». ..

Vent du Haut Forez et de nombreux habitants refusent que cette contrée encore préservée devienne un territoire «subalterne ».

Le projet éolien, qui risque d'être étendu, menace son développement, pour une production électrique intermittente ridicule, dont une partie se perdra sur le réseau alors que localement, il existe déjà une production d'énergie renouvelable (petites centrales hydroélectriques). En effet cette région non ventée, loin des centres urbains, a toujours utilisé la force de l'eau comme énergie... avec le bois bien entendu.

**Enfin, depuis plusieurs semaines, au mépris de toute légalité, ce déboisement brutal, a fait l'objet de nombreuses infractions (travail sur sols mouillés, utilisation d'un chemin interdit, création d'un prétendu chemin de débardage...) qui ont été signalés.**

**On peut se scandaliser de ces travaux réalisés dans l'urgence alors que le projet suscite une telle opposition et que tous les recours ne sont pas épuisés. Nous avons encore des recours pour l'absence de dérogation et notre dossier a été accepté en Conseil d'État pour les permis.**

**Tous ces manquements sont la marque de l'indifférence d'une grande multinationale dont l'activité principale relève plus de la finance que de la production d'énergie.**

Martine Nuel

[Martinefernandeznuel@gmail.com](mailto:Martinefernandeznuel@gmail.com)